



## Estimation des frais scolaires pour les élèves de 5<sup>ème</sup> année

Année scolaire 2024 – 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après l'estimation des frais pour l'année scolaire 2024-2025 qui seront réclamés par notre école.

Les frais liés à la scolarité sont clairement définis par l'article 1.3.1-1, 1.7.2-1, 1.7.2-2, 1.7.2-3 du « Code de l'enseignement fondamentale et secondaire du 03.05.2019 ».

Certains montants pourraient être légèrement adaptés en fonction du coût réel. Des activités pédagogiques peuvent être organisées en dernière minute en fonction de l'actualité.

<b>FRAIS OBLIGATOIRES</b>	<b>MONTANT ESTIME</b>
<b>DESCRIPTION</b>	
Photocopies	Max 40€
Activités/sorties culturelles dans le cadre du cours de français	100€
Activités/sorties culturelles pour l'option latin	20€
Voyage à Rome – option latin	400€
Voyage thématique - option histoire	200€
Activités/sorties culturelles - option sciences	30€
Échange linguistique en Flandre (pour l'option immersion néerlandais)	15€
Activités sportives : piscine, patinoire et escalade	60€
Activités/ sorties culturelles - option histoire	70€
Activités/sorties culturelles - option géographie	30€
Voyage linguistique aux Pays-Bas	Max 300€
Voyage section artistique	280€
<b>FRAIS FACULTATIFS</b>	
<b>DESCRIPTION</b>	
T-shirt de gym	6€
<b>PRÊT DU LIVRE</b>	
Manuel English file upper intermediate	9.32€
Manuel English file intermediate	9.32€
Manuel Aula international plus 1	9.32€
<b>SERVICES PROPOSÉS</b>	
Pochette photo individuelle et de groupe	Max 15€
Location de casier	10€
Intendance :	
• Repas	4€
• Sandwich	2.50€
• Consommation	Max 1.20€

Le journal de classe et le badge sont fournis gratuitement en début d'année. Toute demande de renouvellement coûtera 2.75 € pour le journal de classe qui est à retirer chez Madame la Directrice adjointe et 4€ pour le badge à payer en espèces au bureau A006.

L'école utilise un système de paiement par virement bancaire. **Pour chaque frais, l'enfant reçoit un courrier avec un bulletin de virement et une communication spécifique à celui-ci.**

Les décomptes des frais de l'année scolaire en cours sont accessibles via la plateforme « Ecole en ligne ».

Lorsque le montant des frais dépasse 50€, une demande d'échelonnement peut être introduite par mail à l'attention du Directeur à l'adresse suivante : [paiementisis@arv.be](mailto:paiementisis@arv.be).

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

Le Directeur,

L. Vandebussche